

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2023/03/16-10-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 16 Mars 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 du Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant que la cohérence et la performance pédagogique implique les directeurs de composante lors de la désignation des jurys d'examen,

DECIDE :

OBJET : Adoption de la délégation de pouvoirs aux directeurs de composantes pour la composition des jurys d'examen

Le Conseil d'administration approuve la délégation de compétence relatives aux jurys d'examen du Président de l'Université aux directeurs de composante (UFR, écoles et instituts internes) relevant de leur composante respective.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité, dont une abstention, des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 9

Fait à Marseille le 16 mars 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

